

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

--oOo--

Séance du 29 septembre 2005

N°218 -2005

**ECOLE DE LA POLLE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN RESTAURANT
SCOLAIRE
AVENANTS AUX MARCHES
SIGNATURE - AUTORISATION**

MM.

I-EXPOSE

Par délibération du 9 mai 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour les travaux d'aménagement d'un restaurant scolaire à l'école de la Polle.

Les Travaux ont débuté le 11 juillet 2005.

Le cahier des charges du marché prévoyait un délai d'exécution de 3 mois.

Il apparait aujourd'hui, compte tenu des délais nécessaires aux mises au point techniques du dossier et aux contraintes liées aux activités scolaires, que ce délai est notoirement insuffisant.

Il convient donc d'autoriser la signature d'avenants en prolongation de délais.

II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics.

Suivant l'avis favorable des commissions "Jeunesse, affaires scolaires, sports" ; "Affaires économiques et portuaires, finances, administration générale et personnel"

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

autorise le Maire à signer des avenants en prolongation de délais aux marchés conclus pour les travaux d'aménagements d'un restaurant scolaire à l'école de la Polle, avenants prolongeant de 2 mois et demi, le délai global d'exécution pour le porter à 5 mois et demi.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Pour le Maire et par délégation
L'Attachée Principale

D. OLIER

envoi en sous-préfecture le 3 octobre 2005
affichage le 13 octobre 2005